

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**  
**DELIBERATION N°16/12/2024-261**

Conseillers en exercice :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le seize Décembre, à dix-neuf heures, le
Présents :	22	Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés :	2	séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés :	5	légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants :	24	

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoint, MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Géraud DELPUECH, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MMES Christiane MEYRONEINC, Marie-Pierre MURAT Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,  
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

**Absents excusés :**

MMES Patricia RENAUD, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **20 DEC. 2024** et que la convocation avait été faite et publiée le 10 Décembre 2024.

Le présent extrait a été transmis le **19 DEC. 2024** à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC POUR FAIRE FACE TEMPORAIREMENT A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE OU UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2025**

RAPPORTEUR : Monsieur Eric BOULDOIRES

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article L.332-23 1° ou 2° ;

**VU** le décret N°88-145 du 15 Février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**CONSIDERANT** que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ; ou à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à L.332-23 2° du code général de la fonction publique, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Il est précisé que les crédits correspondants seront proposés au Budget Primitif 2025 (Budget Principal et Budgets annexes).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique et l'article L.332-23 2°, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;**

- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune (budget principal et budgets annexes).**

POUR : 24 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 19 décembre 2024 16:55  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 16-12-2024-261

## ***'.: Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 16-12-2024-261, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20241219-16-12-2024-261-DE.

### **Informations sur l'acte**

Numero : 16-12-2024-261

Objet : Autorisation de recrutements d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement a des besoins lies à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025

Date de décision : 19/12/2024

Date de transmission : 19/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.2. Personnel contractuel

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

### **FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>